

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIX

MONTRÉAL, VENDREDI 16 OCTOBRE, 1896

No 7

2300... ABONNÉS RÉGULIERS... 2300

Ça et là.

Association des Epiciers

A la dernière assemblée régulière de l'Association des Epiciers de Montréal a eu lieu l'élection des officiers pour l'année courante : Ont été élus : président, S. D. Vallières, réélu à l'unanimité ; 1er vice président, John Scanlan, réélu ; 2e vice président, J. O. Lévesque, réélu ; secrétaire honoraire, S. Demers ; trésorier, J. P. Dixon ; directeurs : V. Raby, N. Lapointe, Jos. Picard, W. Willison, P. O'Brien, J. E. Manning ; secrétaire actif, Peter Gannon.

A l'unanimité des membres présents il a été décidé de verser \$25 aux hôpitaux Notre Dame et Général.

Après un vote de remerciements aux officiers sortant de charge, la séance a été ajournée.

Les Réfrigérateurs

Le gouvernement fédéral met actuellement la dernière main à l'organisation du transport par réfrigérateurs des denrées périssables. Tout sera prêt pour la prochaine saison de navigation ; d'ici quelques jours les compagnies transatlantiques seront appelées à passer des contrats avec le gouvernement, contrats sujets à ratification par le Parlement.

Il est question d'aider à la création de crémeries ; celles qui seront établies en 1897, recevraient un bonnus de \$100 payables \$50 la première année et \$25 les deux années suivantes ; celles fondées en 1898 recevraient \$50 et celles créées en 1899 recevraient \$25. On espère ainsi provoquer dans toute la province la création de nombreuses crémeries et provoquer un fort mouvement d'exportation pour le beurre. On s'occupera ensuite du transport des fruits dans des compartiments frigorifiques et du transport des œufs dans les mêmes conditions.

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES.
Chambre 101, Bâtisse "New York Life."
Téléphone No 2517. Boîte de Poste No 917
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

| | |
|--|--------|
| Montréal et Banlieue, un an | \$2.00 |
| Canada et États Unis, un an | 1.50 |
| France et Union Postale, un an (15 francs) | 3.00 |

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'annonce en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

Nous aurons d'ailleurs occasion de revenir sur ces questions qui seront tranchées dans un délai très rapproché.

Le Service Rapide

Le *Canada*, nouveau steamer de la ligne Dominion, vient de faire son premier voyage de Liverpool à Montréal. Parti du premier port le 1er octobre à 6 h. 30 p. m. il est arrivé ici à 5 h. 6 m. p. m. le 8, ayant eu un retard de 1 h. causé par les brouillards. Le 5 octobre, il a parcouru 401 milles et le 6, 410 milles, soit une moyenne d'environ 17 milles à l'heure pour ces deux jours.

Depuis quelque temps on nous dit, et nous le croyons assez facilement, qu'il est impossible d'obtenir un service effectif de 20 nœuds dans le golfe et que d'autre part aux abords des côtes et près des îles d'Anticosti et de Terre Neuve les brouillards ne permettent pas une telle vitesse. Il n'y aurait donc pas lieu d'accorder les énormes subventions que l'on sait pour un service qui, au dire des mieux informés, ne peut pas et ne doit pas exister.

Est-il bien nécessaire maintenant d'accorder des subventions à un service de 18 nœuds ? Nous ne le pen-

sous pas. Ainsi, nous voici en présence d'une compagnie qui, d'elle-même, met en service un steamer donnant 17 nœuds ; elle y trouve évidemment un avantage, celui de s'assurer la clientèle de ceux qui recherchent les lignes les plus rapides. Une autre compagnie cherchera, pour les mêmes raisons, à faire mieux encore, et guidées par leur propre intérêt les compagnies, toutes les compagnies, arriveront à nous donner des steamers de plus en plus rapides sans qu'il en coûte un sou au Trésor. Aucune ne voudra se voir distancer par ses rivales, d'autant plus que les besoins du commerce exigent des navires plus rapides qu'autrefois. Qu'on enterre donc une bonne fois la question des subventions aux lignes de 20 ou de 18 nœuds, l'initiative privée devant arriver forcément à nous doter d'elle-même de vapeurs à grande vitesse. Tout le monde y gagnera.

LA FERMETURE A BONNE HEURE

Le règlement passé par notre municipalité pour la fermeture de certains magasins à huit heures du soir et qui a déjà fait couler des flots d'encre est de nouveau sur le tapis.

On se souvient que dans une poursuite intentée à Mme Lagarde pour inobservance du dit règlement, le recorder de Montigny avait acquitté la défenderesse, déclarant le règlement injuste et vexatoire.

Depuis, d'autres actions ont été prises contre un certain nombre d'épiciers se reconnaissant coupables d'avoir enfreint le règlement. Le cas devenait embarrassant : d'un côté, des accusés se reconnaissant coupables ; de l'autre, leur juge n'admettant ni la légalité, ni la constitutionnalité de la loi pour